

CHARTRE DE PARTENARIAT

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS
UNIVERSITÉ PARIS 8 VINCENNES_SAINTE-DENIS

investir
dans l'intelligence

Charte de partenariat

Entre

Le Département de la Seine-Saint-Denis, domicilié à l'Hôtel du Département, 93006 Bobigny cedex, représenté par le Président du Conseil général, Monsieur Hervé Bramy, agissant au nom et pour le compte du Département, en vertu d'une délibération de la Commission permanente en date du 5 février 2008,

Et

Et l'Université Paris 8 Vincennes_Saint-Denis, domiciliée 2 rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis cedex, représentée par Monsieur Pascal Binczak, son Président agissant au nom et pour le compte de l'Université Paris 8 Vincennes_Saint-Denis en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 18 janvier 2008.

sommaire

3 – PRÉAMBULE

4 – ARTICLE 1 : OBJET DE LA CHARTE

5 – ARTICLE 2 : TROIS CHAMPS D'ENJEUX ET D'OBJECTIFS

5 – I. Le développement de l'Université Paris 8 Vincennes_Saint-Denis et du pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) en relation avec les établissements d'Île-de-France

6 – II. La réussite des étudiants et leur insertion professionnelle en Seine-Saint-Denis

8 – III. Le développement du territoire départemental

10 – ARTICLE 3 : DÉMOCRATISATION DES COOPÉRATIONS ET DE LEUR ÉLABORATION

11 – ARTICLE 4 : LES OUTILS DE LA COOPÉRATION

11 – ARTICLE 5 : ÉVALUATION PARTENARIALE

12 – VIE DE LA CHARTE

2 3

préambule

Le Département de la Seine-Saint-Denis et l'Université Paris 8 Vincennes_Saint-Denis ont construit au fil des années de multiples relations partenariales, dans un souci partagé de développement global. La plupart d'entre elles ont fait l'objet de financements spécifiques et ont préfiguré des modes de concertations originaux, d'utilité réciproque.

L'enjeu de ces diverses actions était de permettre tout à la fois un accueil favorable aux étudiants en Seine-Saint-Denis, de contribuer à leur réussite, et de favoriser ainsi le développement général de l'enseignement supérieur dans un département faisant de son développement territorial un objectif au service de tous ses habitants et citoyens.

Respectueux de leur identité propre, de leurs champs de compétences ou de leurs politiques spécifiques, le Département et l'Université Paris 8 Vincennes_Saint-Denis souhaitent, dans une perspective de développement durable, franchir une étape nouvelle par une amélioration de la coordination de leurs partenariats, la mutualisation de leurs moyens afférents mis en œuvre (politiques, humains, matériels et financiers), l'évaluation et la démocratisation de leurs processus de coopération, en associant les diverses communautés (étudiante, enseignante, technicienne et administrative, etc.).

Le Département et l'Université Paris 8 Vincennes_Saint-Denis souhaitent ainsi mieux faire connaître et valoriser l'état des lieux de leur partenariat tant auprès de la population et des collectivités qu'auprès de l'État et des ministères en responsabilité.

Cette étape nouvelle s'attachera à concerner particulièrement les trois champs d'enjeux suivants :

- Le développement de l'Université Paris 8 Vincennes_Saint-Denis ;
- la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle en Seine-Saint-Denis ;
- le développement du territoire départemental.

Le Département et l'Université Paris 8 Vincennes_Saint-Denis reconnaissent que la présente Charte établit un protocole d'intentions et de dispositions dont la mise en œuvre relèvera de programmes annuels ou pluriannuels soumis autant que de besoin à la délibération de leurs assemblées, et faisant l'objet d'avenants annuels.

ARTICLE 1

objet de la charte

En proposant la présente Charte de partenariat, le Département de la Seine-Saint-Denis et l'Université Paris 8 Vincennes_Saint-Denis souhaitent donner un nouvel essor au travail de coopération qu'ils ont initiés depuis plusieurs années. Celui-ci a permis des avancées importantes dans la compréhension mutuelle de leurs missions, de leurs champs de compétences et de leurs politiques de développement.

L'objet de la Charte est de contribuer à dynamiser les ambitions exprimées dans le préambule à partir des trois champs d'action prioritaires et méritant un effort conjugué des deux signataires. Il s'agit également d'ouvrir les échanges sur ces champs d'action dans une volonté de démocratiser la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets à venir en lien avec les acteurs concernés.

Ce document organise dans une même proposition, approuvée par les deux signataires, les objectifs de ce nouvel élan coopératif, et les outils de sa mise en œuvre, de sa démocratisation et de son évaluation partenariale.

4 5

ARTICLE 2

trois champs d'enjeux et d'objectifs

I. LE DÉVELOPPEMENT DE L'UNIVERSITÉ PARIS 8 VINCENNES_SAINTE-DENIS ET DU PÔLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (PRES) EN RELATION AVEC LES ÉTABLISSEMENTS D'ÎLE-DE-FRANCE :

1. Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche

- Soutenir l'émergence et le développement de projets de recherche scientifique fédérateurs et structurants pour le développement territorial, en associant et accompagnant les différents partenaires, en particulier au cœur de projets européens ;
- Valoriser les différents laboratoires de recherche présents au sein des campus de Paris 8, en développant les diverses synergies nécessaires ;
- Soutenir la diffusion des connaissances de haut niveau en apportant un appui spécifique à la tenue de colloques sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, et correspondant à des champs communs de préoccupations ;
- Développer les actions de partenariat et de promotion adaptées pour faire connaître largement les travaux de recherche effectués au sein des campus de Paris 8 et favoriser la mutualisation des études et documents publiés par les acteurs et spécialistes de l'aménagement du département.

2. Développement des partenariats avec les institutions et les collectivités du territoire départemental

- Développer et parfaire des projets associés à d'autres structures d'enseignement supérieur et de recherche - telles que la Maison des Sciences de l'Homme et l'I.F.R. (Institut fédératif de recherche) Paris-Nord/Plaine de France - mais aussi des projets associés à des collectivités, comme l'actuel projet de la Maison Internationale de l'Image (MII) avec la commune de Bobigny, l'Université Paris 13 et la Région Ile-de-France ;
- Conjuguer les regards, établir des liens et des collaborations avec les chercheurs (enseignants et étudiants) en sciences humaines et sociales qui ont pour terrain de recherche la Seine-Saint-Denis. Les politiques publiques

du Département pourraient alors s'enrichir des connaissances produites en même temps que susciter de nouvelles opérations de recherche et leur conférer une plus grande lisibilité, établir des relations pérennes avec des sites poursuivant les mêmes objectifs, implantés dans le département (tel que celui de l'Université de Marne-la-Vallée) ou dans le reste de l'Ile-de-France ;

II. LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS ET LEUR INSERTION PROFESSIONNELLE EN SEINE-SAINT-DENIS :

Le Département et l'Université Paris 8 Vincennes_Saint-Denis font de la réussite éducative, humaine et professionnelle des étudiants, tout à la fois un enjeu social, éducatif et culturel, mais également une condition de la bonne insertion et de la meilleure synergie des problématiques d'enseignement supérieur et de celle qui oriente le tissu socioprofessionnel départemental. Cela passe par une attention particulière aux conditions d'enseignement (orientation, lien avec les entreprises, ...), mais également à la vie matérielle des étudiants (logement, emploi, transport, ...), et à celles liées à la santé, la prévention, la vie artistique et culturelle, sportive, associative et citoyenne.

Cette volonté se déclinera selon cinq axes structurants pour les actions présentes et à venir :

1. Aide à la réussite et à l'orientation

- Valoriser les mémoires soutenus en lien avec les réalités présentes sur le territoire et dans le cadre des orientations du Département ;
- Accueillir des étudiants en stage dans les directions de l'administration départementale dans une perspective d'apports mutuels ;
- Participer à la valorisation des différentes filières d'orientation proposées par le champ de l'enseignement supérieur, à travers des manifestations telles que « Le Salon de l'Education », « Le salon des métiers porteurs », ...

2. Aide à l'insertion professionnelle

- Partager les réflexions communes au territoire sur l'orientation, l'offre de formation et le schéma régional des formations ;
- Valoriser et développer les possibilités du marché du travail pour les étudiants, à l'instar de la mission départementale dans le champ de la photographie.
- Valoriser et soutenir la charte « Un étudiant une entreprise » : cette initiative universitaire peut être soutenue par le Département, dans le cadre de l'accueil de stagiaires, et dans celui de ses diverses chartes pour l'emploi existantes et à venir.

6 7

3. Amélioration des conditions d'accueil

- Mettre en œuvre au sein de l'établissement universitaire, un accueil adapté pour améliorer l'intégration des étudiants dans le campus ;
- Favoriser l'amélioration de la vie sociale des étudiants en privilégiant des projets liés à la vie quotidienne : la réflexion autour de la création d'une crèche au sein de l'université en est un exemple. Il s'agit de façon plus globale de mobiliser les acteurs autour des questions cruciales comme celle du logement. L'objectif du Département de la Seine-Saint-Denis peut se décliner sur les aspects liés globalement à la prévention sociale ;
- Agir en concertation pour l'amélioration des politiques médico-sociales de prévention (séances de vaccinations gratuites) ;
- Contribuer au développement des projets culturels ou sportifs participant au développement de la vie de l'étudiant ;
- Développer l'approche des technologies facilitant le travail des étudiants sur le campus et en dehors du campus, en mutualisant les outils existants et en permettant à l'Université de se doter de technologies de progrès.

4. Soutien à la mobilité et à l'action internationale

- Favoriser et enrichir les projets de coopérations internationales liés aux études et aux projets universitaires, notamment par un échange régulier d'informations réciproques en ce domaine. Les initiatives séparées des partenaires peuvent ainsi entrer en convergence et bénéficier d'enrichissement mutuel. Le Département est doté de services et de directions qui travaillent sur des dossiers liés à l'International (Via le Monde, la Coopération décentralisée, ...). Des coopérations pour l'apprentissage des langues et des cultures pourront être développées.
- Les étudiants et les enseignants seront invités à fréquenter les Centres de ressources du Département et en particulier celui de Via le Monde, ouvert sur le champ international : géopolitique, économie sociale, culture, santé, éducation au développement, solidarité, conduite de projet, ... Cette circulation des étudiants et des chercheurs sera rendue possible grâce à un travail en réseau entre les bibliothèques/centres de documentation de l'Université et Via le Monde, de façon à mutualiser et valoriser les ressources documentaires propres à ces différentes entités.

5. Favoriser l'exercice de la citoyenneté dans les établissements d'enseignement supérieur

- Accompagner la formation des étudiants dans leurs responsabilités d'élus ;
- Soutenir le dispositif de tutorat des premières années ;
- Améliorer et développer les outils existants offrant une connaissance des ressources départementales, comme le site « etudiant93.com » le propose actuellement.

III. LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL :

Le Département et l'Université Paris 8 Vincennes_Saint-Denis ont en commun la perspective de leur développement réciproque, afin que les réalités et les potentialités universitaires bénéficient à l'ensemble des habitants de la Seine-Saint-Denis, dans un réel partage des savoirs. Leurs réussites spécifiques et communes passent par une amélioration des coordinations entre les deux institutions et leurs divers services, la recherche de nouveaux partenariats, la co-élaboration d'initiatives innovantes et de projets communs.

Cette volonté se déclinera selon trois axes structurants pour les actions présentes et à venir :

1. Amélioration et développement des équipements au service des communautés universitaires et de la population départementale

- Encourager l'ouverture des structures universitaires à la population locale, telles que le gymnase ou la bibliothèque, dans le respect des règlements en vigueur ;
- Agir pour l'amélioration de l'insertion du campus et du territoire local dans un réseau de transports en commun ;
- Développer la mise en réseau des ressources universitaires (Bibliothèque universitaire notamment) avec les établissements du second degré, les bibliothèques publiques, les médiathèques, les CIO, le CDDP, etc. ;
- Optimiser les investissements publics dans une perspective d'élargissement de leurs bénéficiaires (le « fédérateur de contenus » réunissant les bibliothèques des Universités de Paris 8, Paris 13 et de la Maison des Sciences de l'Homme - le projet de la crèche, le planning familial, ...).

2. Développement des partenariats avec les acteurs publics et privés, économiques, culturels, sociaux et sportifs

- Construire une réflexion commune autour de projets locaux ou problématiques communes (Campus des métiers sur le site de Bobigny, Maison de la Formation, Archives nationales de Pierrefitte, ...) ;
- Conforter les échanges entre les deux administrations respectives, en particulier sur la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) et dans le champ de la formation permanente des personnels (DESU) ;
- Développer un réseau d'éducation populaire. Le département de la Seine-Saint-Denis est riche en expériences diverses en ce domaine ;
- Continuer la réflexion en matière de soutien scolaire, notamment pour ce qui concerne les collèves ;

- Diffuser de manière adaptée les travaux de recherche auprès du grand public, et chercher à impliquer progressivement les habitants dans la coproduction des connaissances, notamment en sciences humaines et sociales ;
- Soutenir des initiatives de recherche, sur le terrain de la création, en matière de théâtre, photographie et musique, notamment en poursuivant le soutien accordé au CIREN (Centre Interdisciplinaire de Recherche sur l'Esthétique du Numérique), le Département s'attachant à leur dimension de rencontre avec les publics ;
- Chercher à associer les laboratoires de recherche « ad hoc » et les étudiants concernés aux études sur la connaissance des publics et aux propositions en matière de culture, sur l'appréciation des effets des actions culturelles éducatives ;
- Aider les étudiants à s'emparer des offres sportives et culturelles disponibles sur le territoire départemental, inciter les artistes en résidence dans les structures de la Seine-Saint-Denis à développer des propositions auprès de l'université et dans le sens d'un développement du niveau culturel des publics, par exemple dans le cadre du partenariat entre le Département, la commune et le CDN Gérard Philipe de Saint Denis ;
- Favoriser la participation des étudiants aux événements sportifs et la fréquentation des actions éducatives sportives de loisirs.

3. Contribution à l'animation des grands événements départementaux

- Favoriser les actions de coopération et de synergie dans les domaines culturels, sportifs, économiques, écologiques (Accueil des manifestations culturelles et sportives internationales, Et voilà le travail, Terre en tête, etc.).

ARTICLE 3

démocratisation des coopérations

et des conditions de leur élaboration

L'amélioration et le développement des partenariats existants ou à venir entre le Département et l'Université Paris 8 Vincennes_Saint-Denis nécessitent la mise en œuvre de nouveaux processus et outils de co-élaboration, de partage et de démocratisation du travail entrepris conformément à la volonté des deux partenaires d'inscrire leurs nouvelles relations dans une dynamique pérennisée.

Les parties sont d'accord pour faire connaître conjointement les objectifs qu'ils partagent et engager différentes étapes d'information, de consultations et de mise en débat en ce domaine.

La présente Charte de partenariat prévoit donc que les communautés étudiante, enseignante, technicienne et administrative soient l'objet d'information et de consultations spécifiques, séparées ou conjointes, dans le but de contribuer à l'enrichissement du processus engagé, avec pour objectif la prise en compte de leurs réalités contextuelles, des propositions citoyennes, et des évolutions liées à celles des politiques attachées à ce domaine de responsabilité publique nationale. Chaque action engagée fera l'objet de modalités à définir ensemble.

Cette démarche de mise en partage des objectifs et des coopérations existantes pourra être posée comme préalable à une dynamique de consultation pérenne à construire et à inscrire dans une démarche d'association et de consultation des communautés éducative, enseignante et administrative, pour les projets à venir.

ARTICLE 4

les outils de la coopération

Les enjeux, objectifs et préconisations de la présente Charte nécessitent la mise sur pied d'outils de travail nouveaux nécessaires à leur réalisation. Il est proposé à cette fin :

- la création d'un Comité de pilotage de la Charte (composé des représentants politiques des deux institutions), chargé de veiller à la bonne mise en œuvre de ses attendus, d'arrêter les dispositions éventuelles nécessaires à son évolution ou son amélioration et de décider de ses avenants ;
- la création d'un Comité technique et de groupes de travail adaptés, destinés à préparer les travaux du Comité de pilotage (composé de représentants des deux administrations concernées).

10 11

ARTICLE 5

évaluation partenariale

Les diverses actions mises en œuvre dans le cadre de la présente Charte feront l'objet d'une évaluation partenariale distincte des bilans administratifs et impliqueront tous leurs acteurs, selon des modalités établies par le Comité de pilotage.

ARTICLE 6

vie de la charte

La présente charte est conclue pour une durée de trois ans, à compter de sa notification par le Département. Elle pourra faire l'objet d'avenants annuels, issus de l'évaluation des actions menées et de la programmation annuelle ou pluriannuelle à venir, accompagnés des données nécessaires à leur réalisation. Ces avenants seront élaborés dans le cadre des projets d'activité des deux partenaires, de leur réalité budgétaire et de leurs délibérations respectives.

Fait à l'Université Paris 8 Vincennes_Saint-Denis, le 19 février 2008 :

Pour le Département
de la Seine-Saint-Denis,

Pour l'Université Paris 8
Vincennes_Saint-Denis,

le Président
du Conseil général,

**Hervé
Bramy**

le Président,

**Pascal
Binczak**

12



